



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Service de santé des gens de la mer (SSGM) - Aude

Question écrite n° 11692

Texte de la question

M. Frédéric Falcon appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer, sur les difficultés des marins pêcheurs du département de l'Aude et des Pyrénées-Orientales à respecter une obligation. Selon la législation en vigueur, les marins doivent régulièrement effectuer une visite médicale assurée par un médecin dépendant du service de santé des gens de la mer (SSGM). Depuis lors, une permanence était assurée par un seul médecin à Port-La-Nouvelle pour les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Ce professionnel de santé partant à la retraite en automne 2023, aucun remplaçant n'a été recruté à ce jour. Par conséquent, les marins pêcheurs ne seront plus en capacité d'effectuer une simple visite médicale qui conditionne leur sortie en mer. En effet, la désertification médicale n'épargne pas le monde de la pêche et menace la pérennité de cette activité. Il lui demande donc ce qu'il compte mettre en œuvre pour assurer le recrutement d'un médecin du service de santé des gens de la mer (SSGM) ou à défaut de permettre aux marins pêcheurs d'effectuer leur visite médicale auprès de médecins du travail.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Falcon](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11692

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : [Mer](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8702

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)